

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 10

Séance du:14-12-2022

Membres Présents:

- Mr. GUETTAF TEMAM A/Aziz / Président
- Mr .ZENDAGUI Hachemi / Secrétaire
- Mr. MESSAI Mohamed Lotfi / Membre
- Mr. GHEDJATI Abdelaziz / Membre -

Ordre du jour:

- Etude des Affaires Disciplinaires
- Journées du:09 /13/14/12/2022

AFFAIRE 081

Rencontre :CSC/OCA-U-19 du: 09/12/2022

Joueur Exclu:

1/-CHERIET SALAHEDDINE LN°1066–CSC

Pour propos grossiers Envers officiel suspension de deux (02) matchs fermes +7000 DA d'amende (ART 1103 RG/FAF)

Joueurs Avertis :

1/-DEEGGACHI REDOUANE LN°1068 –CSC

-Avertissement pour JD

AFFAIRE 082

Rencontre : CRBB/JEA – U19 du : 09/12/2022

Joueur Exclu:

1/-SEBKHI FAJERELISLAM LN°1958–CRBB

Pour jeu brutal suspension de deux (02) matchs fermes (ART 96 RG/FAF)

Joueurs Avertis :

1/-LAHMAR RABIE LN°0219 –JEA

-Avertissement pour CAS.

2/-BAISSI AYMEN LN°0214 –JEA

-Avertissement pour CAS

3/-BOUKHALFI DOUADI, LN°-2184-CRBB

-Avertissement pour CAS.

4/-LABED MED LAMINE , LN°-1947-CRBB

-Avertissement pour CAS.

5/-LAYEB ADEM , LN°-1942-CRBB

-Avertissement pour CAS.

AFFAIRE 083

Rencontre : CSD/CRBL –PRE -HONNEUR (S) du:13/12/2022

Joueurs Avertis :

1/-DJELLALI IMADEDDINE LN°0154 –CRBL

-Avertissement pour AJ.

Une amende de 2500 DA est infligée au club CSD pour mauvaise organisation (ART 131 RG/FAF) .

-DIRIGEANT SIGNALE :

MAOUCHE MOHAMED LN°-0043-CRBL suspension six (06) mois fermes +5000 DA d'amende pour insultes envers officiel (ART 112 RG /FAF).

AFFAIRE 084

Rencontre : NJB/CSC – PRE -HONNEUR (S) du:13/12/2022

Joueurs Avertis :

1/-MILOUDI MED RAMI LN°0462–NJB

-avertissement pour AJ.

2/-HASSANI HAMZA, LN°-0455- NJB

-Avertissement pour AJ.

3/-ZEKKOUR HASNI, LN°-0606- CSC

-Avertissement pour AJ.

4/-NAOUI SOUFIANE , LN°-0802-CSC

-Avertissement pour AJ.

AFFAIRE 085

Rencontre : JSSO/MSS-PRE- HONNEUR (S) du :13/12/2022

Joueur Exclu:

1/-BEN MESSAOUD RAOUF LN°0638–MSS

Pour insultes envers officiel_suspension de quatre (04) matchs fermes + 5000 DA d'amende (ART 112 RG /FAF).

Joueurs Avertis :

1/-DJAADI MOURAD LN°0297–MSS

-avertissement pour CAS.

2/-NECER MED TAHER, LN°-0272-MSS

-Avertissement pour CAS.

3/-REGUIG BRAHIM LN°-0673-JSSO

-Avertissement pour CAS.

4/-BAGHDADI HAMZA, LN°-0691-JSSO

-Avertissement pour CAS.

Une amende de 2500 DA est infligée au club MSS pour mauvaise organisation (ART 131 RG/FAF) .

AFFAIRE 086

Rencontre : CRBEO/NGA-PRE- HONNEUR (S) du:13/12/2022

Joueurs Avertis :

1/-LAIDI ZINHOUM LN°0440 –CRBEO

-avertissement pour CD SUSPENSION D'UN (01) match ferme +1000 DA d'amende (ART 101RG/FAF).

2/-DJERIBIA MOKHTER LN°0453 –CRBEO

-Avertissement pour CAS.

2/-RACHEDI ABD ELWAHAB , LN°-0756-NGA

-Avertissement pour CAS.

Une amende de 2500 DA est infligée au club CRBEO pour mauvaise organisation (ART 131 RG/FAF) .

AFFAIRE 087

Rencontre : MSS/RSF - U19 (S) du:10/12/2022

Joueurs Avertis :

1/-ALIA AHMED LN°0496 –MSS

-Avertissement pour CAS.

2/-MOUSSAOUI BORHANE LN°0269 –MSS

-Avertissement pour CD SUSPENSION D'UN (01) match ferme +1000 DA d'amende (ART 88 RG/FAF) ..

3/-CHIBA MAMAR , LN°-1927 –RSF

-Avertissement pour CAS

VU LA FEUILLE DE MATCH

VU LES PIECES VERSEES AU DOSSIER

VU LE RAPPORT COMPLEMENTAIRE DE L ARBITRE ET .

En application de article 108 des règlements généraux de la FAF

LA COMMISSION DE DISCIPLINE DECIDE :

Mr BOURENANE ISMAIL LN°0005 MSS suspension deux (02) mois fermes +10000 DA d'amende pour menaces envers officiel

-Mr BAHRI BILAL LN°0052 RSF suspension deux (02) mois fermes +10000 DA d'amende pour menaces envers officiel

Mr ROUAG ZINEDDINE Président CLUB MSS suspension de : deux (02) mois fermes +10000 DA d'amende pour menaces envers officiel

EN OUTRE ET

* En application de l article 124 des règlements généraux de la FAF

LA COMMISSION DE DISCIPLINE DECIDE :

match perdu par penalites pour les 2 equipes
Une amende de 1500 DA est infligée au club MSS pour mauvaise organisation (ART 131 RG/FAF)

-Compte rendu de la commission de discipline : ce jour . le 14 décembre 2022 ont été reçus en audience les responsables (Président et Entereineur) des 2 équipes(MSSEHIRA ET RSFOUGALA) et ce . suite aux incidents qui ont émaillé la rencontre MSS +RSF (U19) du 10/12/2022 des orientations disciplinaires et des directives ont été données aux responsables présents a cette audience afin que de tels actes ne se reproduisent plus sur nos stades

AFFAIRE 088

Rencontre : OCA/RSF - PRE HONNEUR (S) du:14/12/2022

JOUEURE SINGNALES : EN FIN DE LA RENCONTRE :

1/ATHMANI TALAL LN°0633 –OCA

POUR TENTATIVE d'agression envers arbitre 8 huitis matchs fermes+5000DA (ART 120 RG/FAF) .

2/-BALHI SALIM LN°0622 –OCA

Pour tentative d'agression envers arbitre 8 huitis matchs fermes+5000DA (ART 120 RG/FAF) .

Joueurs Avertis :

1/-BALHI SAID LN°0630 –OCA

-Avertissement pour JD.

2/-GUEMIDI AMEUR LN°0647 –OCE

-Avertissement pour JD.

3/-CHERIF OKBA LN°0628- OCA

-Avertissement pour CAS .

4/-NAFTI ABOUBAKAR SEDIK LN°0621- OCA

-Avertissement pour JD .

5/-LAMARI MED SALAH LN°0579- RSF

-Avertissement pour CD SUSPENSION D'UN (01) match ferme +1000 DA d'amende (ART 101RG/FAF)

6/-BOUABAS MOHAMED LN°0582- RSF

-Avertissement pour CAS .

7/-BRIKEL HOUSSAM LN°0596- RSF

-Avertissement pour CAS .

8/-DEBBAB IMAD EDDINE LN°0595- RSF

-Avertissement pour CAS .

Une amende de 500 DA est infligée au club OCA pour conduite incorrercte (ART 130 RG/FAF) .

LE PAYEMENT DES AMENDES DES CLUBS DOIT ETRE

EFFECTUE DANS UN DELAI DE (30) JOURS

SOIT AVANT LE

13/01/2023

GUETTAF TEMAM ABDELAZIZ